

Peut-on manger occasionnellement au restaurant scolaire ?

Oui, dès lors que vous avez complété un dossier d'inscription et que vous respectez les délais de commande ou d'annulation, à partir du serveur vocal ou sur internet .

Comment régler la cantine scolaire ?

Tous les mois, le service restauration scolaire émet pour chaque famille, une facture adressée au domicile sur la base des prestations utilisées au cours du mois par l'enfant. Les tarifs sont fixés par décision municipale en fonction du quotient familial établi selon l'avis d'imposition fourni par les familles.

Les différents modes de paiement à la disposition des familles :

*en numéraire : Le règlement peut intervenir en numéraire avec le talon de la facture au Trésor Public.

* par chèque bancaire au Trésor Public : Le chèque (libellé au nom du Trésor Public) devra impérativement être joint avec le talon de la facture.



Situations particulières

Quel que soit le mode de paiement choisi, il est impératif de respecter la date limite de paiement indiquée sur la facture.



Où sont préparés les repas ?

Les repas servis dans les écoles publiques maternelle et élémentaire de la Ville sont produits par Occitanie Restauration à Soual selon le procédé de liaison froide.

Qu'est ce que la liaison froide ?

Ce terme technique traduit un concept de restauration simple : préparer les repas dans une cuisine centrale et les livrer sur les différents lieux de restauration à une température inférieure ou égale à + 3°C. Les plats cuisinés selon des techniques de cuisson traditionnelles et répartis dans des barquettes subissent un refroidissement rapide pour que leur température à cœur tombe à 10°C en moins de 2 heures. Les denrées sont ensuite conservées au froid entre 0°C et + 3°C puis transportées sur les lieux de restauration dans des camions réfrigérés. La remise en température des plats est effectuée à l'école quelques heures avant leur consommation.

Comment sont composés les repas ?

Les repas sont composés : d'une entrée, d'un plat (viande, poisson ou œuf), d'un légume ou féculent, d'un fromage ou produit laitier, d'un dessert ou fruit.

Tous les menus sont élaborés en conformité avec les recommandations du G.P.E.M.D.A. n°J3.99 du 6 mai 1999, circulaire n°2001-118 du 25 juin 2001, par Occitanie Restauration.

Quelle est la qualité des produits servis ?

La viande servie dans les écoles est certifiée V.B.F. « Viande Bovine Française ». L'alimentation des volailles servie dans les écoles est certifiée 100% végétale. Tout produit étiqueté O.G.M. est exclu.



serveur vocal : 04.76.54.92.24 (numéro non surtaxé), disponible 24h/24 et 7j/7

internet : <http://www.ville-labruguiere.com>

internet : <http://labruguiere.les-parents-services.com>



RESTAURATION SCOLAIRE

Guide pratique

2011 – 2012



- . Qui peut bénéficier de la cantine scolaire ?
- . Combien y-a-t-il de restaurants scolaires ?
- . Comment inscrire mon enfant à la cantine ?
- . Peut-on inscrire son enfant en cours d'année ?
- . Comment commander un repas ?
- . Comment annuler un repas commandé ?
- . Quels sont les délais pour commander ou annuler un repas ?
- . Que faire si mon enfant est malade ?
- . Que faire si mon enfant participe à une sortie scolaire ?
- . Que faire en cas d'allergies alimentaires ?
- . Peut-on manger occasionnellement ?
- . Comment régler la cantine scolaire ?
- . Où sont préparés les repas ?
- . Qu'est ce que la liaison froide ?
- . Comment sont composés les repas ?
- . Quelle est la qualité des repas servis ?

Les restaurants scolaires

Qui peut bénéficier de la cantine scolaire ?

Chaque famille ayant un ou plusieurs enfants inscrit(s) dans une école publique maternelle ou élémentaire de la Ville de Labruguière peut bénéficier du service de restauration municipale.

Combien y-a-t-il de restaurants scolaires ?

La Commune dispose de quatre lieux de restauration.

Ecole maternelle et élémentaire Saint-Hilaire est fréquenté par les élèves de l'école ; les repas y sont servis à table avec 2 services.



Le restaurant scolaire de Saint-Hilaire

Ecole maternelle Robert Desnos et Ecole élémentaire Marie Curie accueille les élèves des deux écoles; les repas y sont servis à table avec 2 services.



Le restaurant scolaire de Robert Desnos / Marie Curie

Ecole maternelle Bout du Pont est fréquenté par les élèves de l'école; les repas y sont servis à table avec 1 service.



Le restaurant scolaire du Bout du Pont

Ecole élémentaire Pasteur est fréquenté par les élèves de l'école; les repas y sont servis à table avec 2 services.



Le restaurant scolaire Pasteur

Comment inscrire mon enfant à la cantine scolaire?

Il suffit pour cela d'avoir, au préalable, complété un dossier d'inscription auprès du service affaires scolaires de la Mairie. Un Code enfant vous sera transmis permettant d'effectuer les commandes ou annulations auprès d'un serveur vocal ou sur internet.

Peut-on inscrire son enfant en cours d'année ?

Tout à fait, il suffit de compléter un dossier d'inscription du service affaires scolaires auprès de la Mairie.

Comment commander un repas ?

Les informations fournies par les parents à l'inscription sont saisies dans une base de données. Un planning de réservation est ainsi établi pour l'année.

En appelant le serveur vocal au 04.76.54.92.24 (*numéro non surtaxé*), disponible 24h/24 et 7j/7, les parents peuvent modifier directement le planning de réservation établi en début d'année, à condition de respecter les délais.

Comment annuler un repas commandé ?

Pour annuler le repas commandé, vous devez appeler le serveur vocal au 04.76.54.92.24 (*numéro non surtaxé*), disponible 24h/24 et 7j/7, à condition de respecter les délais.

Attention : tout repas qui n'aura pas été annulé dans les délais sera facturé.

Quels sont les délais pour commander ou annuler un repas ?

Le représentant légal de l'enfant doit procéder à la commande de repas selon les modalités ci-après :

- repas du lundi : commande ou annulation la veille avant minuit
- repas du mardi : commande ou annulation la veille avant minuit
- repas du jeudi : commande ou annulation la veille avant minuit
- repas de vendredi : commande ou annulation la veille avant minuit

Que faire si mon enfant est malade ?

Vous devez annuler les repas pour les jours d'absence de votre enfant au 04.76.54.92.24 (*numéro non surtaxé*), disponible 24h/24 et 7j/7, à condition de respecter les délais.

Que faire si mon enfant participe à une sortie scolaire ?

Vous devez annuler les repas pour les jours d'absence de votre enfant au 04.76.54.92.24 (*numéro non surtaxé*), disponible 24h/24 et 7j/7, à condition de respecter les délais.

Que faire, dans le cas d'allergies alimentaires?

Pour des raisons de sécurité, la Ville de Labruguière ne peut accueillir les enfants présentant une allergie alimentaire nécessitant un régime particulier, y compris en cours d'année. Toutefois avec un certificat de l'allergologue, un Projet de Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place avec le Médecin Scolaire. Les parents ont alors la possibilité d'apporter le panier repas de l'enfant. Ce dernier est entreposé dans un réfrigérateur spécifique.

serveur vocal : 04.76.54.92.24 (*numéro non surtaxé*), disponible 24h/24 et 7j/7

Internet : <http://www.ville-labruguiere.com>

Internet : <http://labruguiere.les-parents-services.com>